

1 Généralités

Le service est géré au niveau intercommunal. Les compétences liées au service sont les suivantes :

- la production ;
- le transfert ;
- la distribution.

1.1 Les besoins

1.1.1 Population

Population totale INSEE 1999	Population totale INSEE 2006	À DESSERVIR Court et moyen terme
860	973	1363

1.1.2 Gestion des réseaux

- Régie communautaire
- Régie syndicale
- Affermage

1.1.3 Abonnés et consommations

Le nombre d'abonnés au 31/12/2011 est de 437 ; en 2010 : 431 abonnés.

Le volume relevé en 2010 est de 60 627 m³

Le volume facturé en 2010 est de 51 057 m³

1.1.4 Évaluation des besoins (hypothèses du PLU)

BESOINS	Horizon 2025 (à court et moyen terme)
En m ³ /an	24 3000 m ³ supplémentaires

1.1.5 Les ressources

La ressource en eau provient de la nappe d'Arthaz via le réservoir de Chamenard et d'une station de pompage.

Production des sites de pompages et de captages en 2011.

Pompage		
Ressources	Volume en m ³	Indice d'avancement de la protection de la ressource (en %)
Nappe Basse vallée de l'Arve à Arthaz (Le Nant)	2 552 646	80
Eaux Belles à Etrembières (UF)	1 500 898	80
Nappe du Genevois à Etrembières (Veyrier)	1 444 077	80
Nappe Basse vallée de l'Arve à Arthaz (Les Moulins)	824 588	80
Source des Pralets	185 546	40
Nappe de la Nussance à Cranves Sales (Bray)	102 831	40
Nappe du Foron à Saint Cergues (Pré-chaieur)	67 518	80
Source des Voirons à Saint Cergues (Rive, Servette, Gouille Noire)	67 164	80
Sources de Lucingues (Autour Réservoir, Granges Barthou, Grange de Boège et Les Crottes)	346 076	60
Nappe du Foron à Juvigny	44 381	60
Nappe du Genevois	21 051	80
Total prélevé	7 156 776	

1.1.6 Qualité des eaux distribuées

La qualité des eaux souterraines exploitées dépend des systèmes hydrologiques qui les alimentent (karst du Salève, nappe d'accompagnement de l'Arve, Sources des Voirons, nappe du Foron, nappe de la Nussance) ainsi que des périmètres de protection qui entourent les points de captage.

Les échantillons d'eau examinés en 2010 pour les paramètres normalement absents à l'état naturel dans les eaux souterraines (pesticides, herbicides, solvants chlorés, hydrocarbures) n'ont pas révélé d'anomalie.

1.1.7 Réseau

Rendement du réseau

Rendement sur l'ensemble du réseau en 2010

	Volumes relevés	Total	Volumes sorties réservoirs	2010	Pertes en 2010	Débit m3/h
Ambilly	379 159	4 281 585	6 062 506	71%	29%	203
Annemasse	1 755 142					
Etrembières	127 356					
Gaillard	724 602					
Vétraz-Monthoux	433 138					
Ville-La-Grand	515 812					
Arthaz	112 724					
Cranves sales						
Volandes	233 652					
Bonne	144 015	Scientrier	374 827			
Cranves sales	88 527	430 287	186 401	47%	53%	11,2
Juvigny	39 191		52 694	74%	26%	1,54
Lucinges	84 860		129 874	65%	35%	5,14
Machilly	60 627		101 655	60%	40%	4,68
St Cergues	157 082		291 814	54%	46%	15,4
Voirons Rocailles	430 287	56%	762 438	56%	44%	37,9
SIEV	288 288	décembre à décembre	302 854	95%	5%	1,66
Totaux sans Bonne	4 996 781		7 127 798	70%	30%	243

Au 31 décembre 2011, le rendement est de 72,63%. Avec la création d'Annemasse Agglo, la prise en charge de nouveaux réseaux ainsi que l'apprentissage du fonctionnement de ces réseaux ont particulièrement mobilisé les agents. En 2010, le renforcement des équipes de recherche de fuites a permis de faire évoluer positivement le rendement de réseau par la recherche ET la réparation de fuites.

Réservoirs à Machilly

Le réservoir « Uche Gard » a un volume de 312 m3. L'eau est mise en distribution, c'est-à-dire que l'eau est considérée mise en distribution en sorte de réservoir est totalement (ou partiellement) délivrée à des abonnés sans transiter par un autre réservoir. Celui-ci bénéficie d'un compteur en sortie.

Le réservoir « Chamenard » a un volume de 221 m3. L'eau est aussi mise en distribution mais il ne bénéficie pas d'un compteur en sortie.

2 Services incendie

Annemasse Agglo a réalisé un diagnostic de la défense incendie sur la commune en 2009.

Le réseau incendie est principalement alimenté par deux réservoirs : Gard-Mégevet et Chamenard.

Sur les 48 bouches d'incendie recensées, 13 ne sont pas conformes.

3 Zones à desservir

Les zones à desservir dans le cadre de l'urbanisation prévue par le PLU sont desservies jusqu'en limite de zone, avec une capacité suffisante pour répondre aux besoins engendrés par les nouveaux développements.

4 Conclusion générale « Eaux »

Les capacités de développement inscrites par le PLU à une échéance de 12 ans sont adaptées aux capacités d'alimentation en eau potable.